

## ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Vu les art 133 al.2 et 135 par 2 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'A.R. du 16.03.1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière;

Attendu que des travaux de curage et inspection télévisée du réseau d'égouttage dans divers rues de Marche en Famenne sont prévus du 27 août au 5 septembre 2025.

Demandeur : Group VAN VOOREN (Sébastien DEMARBAIX – 0497 58 40 55)

Attendu qu'il y a lieu à cette occasion de régler la circulation et la sécurité des usagers de même que celle des intervenants;

### ARRETE :

**Art 1 :** 27-28 août : Av. des Monument -> Interdiction de stationnement (de 08 :00 à 16 :00).

**Art 2 :** 28-29 août : Rue du Commerce -> Installation d'une déviation (au niveau du rond-point rue des Carmes et rue Dupont), déviation vers la rue Dupont. (de 09 :00 à 15 :00).

**Art 3 :** 29 août + 03 septembre : Rempart des Jésuites -> Installation d'une déviation (au niveau du carrefour avec la rue des Tanneurs vers la rue Américaine).

+ rue des Tanneurs (N°4-6) et rue des Brasseurs (N°8-10)-> interdiction de stationnement.

**Art 4 :** 04 septembre : Rue des Religieuses -> Installation d'une déviation (au niveau du carrefour avec la rue du Manoir, vers rue Dupont et rue Jean de Bohême).

**Art 5 :** 04 – 05 septembre : Rue Dupont -> Installation d'une déviation (au niveau du carrefour Porte Basse)

+ Interdiction de stationnement N°2 Porte Basse et N°46 rue du Dupont.

**Art 6 :** La signalisation, conforme au code de la route sera mise en place et enlevée par l'exploitant.

**Art 7 :** La signalisation sera masquée ou ôtée dès qu'elle ne sera plus nécessaire.

**Art 8 :** Les infractions au présent arrêté seront punies de peines de simple police.

**La présente autorisation ne dispense pas du règlement des redevances prévues par les règlements communaux en vigueur.** (Contacter à cet effet le service des taxes de la Ville de Marche-en-Famenne – tél. : 084/32.70.86, Boulevard du Midi 22 à 6900 Marche-en-Famenne.).

Donné à Marche-en-Famenne, le 26 août 2025.

Le Bourgmestre,



  
Nicolas GREGOIRE